

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DAC 280 Subventions (27.000 euros) aux associations Atelier Musical Paris Seine et Atelier Musical des Trois Tambours (18e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021, par lequel la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention aux associations Atelier Musical Paris Seine et Atelier Musical des Trois Tambours ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 6 avril 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 15.000 euros est attribuée à l'association Atelier Musical Paris Seine, 95, rue Marcadet 75018 Paris, au titre de ses dépenses de fonctionnement pour ses activités menées en 2021. (SIMPA 27261 / 2021_03364)

Article 2 : Une subvention de 12.000 euros est attribuée à l'association Atelier Musical des Trois Tambours, 15, rue Doudeauville 75018 Paris, au titre de ses dépenses de fonctionnement pour ses activités menées en 2021. (SIMPA 9866, 2021_03492)

Article 3 : Les dépenses correspondantes, d'un montant total de 27.000 euros, seront imputées sur le budget de la Ville de Paris de 2021.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO